



ETAT-MAJOR

Secrétariat de direction

BUREAU DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION

4^{ème} réunion de 2024

Séance du 5 décembre 2024

Délibération

PV n° 6

Objet : Marchés d'assurances

Date de convocation :
22 novembre 2024

Réceptionnée à la
Préfecture le :

Affichée le :

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 5 décembre à 17 heures, le bureau du conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni à l'état-major du service départemental d'incendie et de secours sous la présidence de M. Philippe PICHERY.

Membres en exercice : 5

Membres présents : 4

Messieurs Olivier DUQUESNOY, Philippe PICHERY, Denis POTTIER, Jacky RAGUIN.

Membre excusé : 1

Madame Estelle BOMBERGER-RIVOT.

Assistaient également à la réunion :

• A titre consultatif (arrêté n° 2021-09-093 du 28 septembre 2021 fixant la composition du conseil d'administration du SDIS de l'Aube et de son bureau)

Colonel Rémy ANDRIOT, Chef du corps départemental, Directeur départemental des services d'incendie et de secours.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-58 et R 1424-1 à R 1424-55 ;

Vu la délibération n°3 du Conseil d'Administration du SDIS en date du 20 septembre 2021 portant sur la composition du Conseil d'Administration et sur la composition et l'élection des membres du Bureau ;

Une procédure de marché public, sous forme d'appel d'offres ouvert, a été engagée pour renouveler l'ensemble des assurances du SDIS de l'Aube.

Un avis d'appel public à la concurrence a été adressé le 30 juillet 2024 au Bulletin Officiel des Marchés Publics (BOAMP) et sur la plateforme de dématérialisation du SDIS (www.xmarches.fr).

La date limite de réception des offres a été fixée au lundi 30 septembre à 12 heures.

La commission d'appel d'offre s'est réunie le 28 novembre 2024.

Le SDIS de l'Aube s'est fait accompagner du cabinet ACE CONSULTANTS, spécialisé dans le domaine des assurances.

Dans le contexte dégradé de l'assurance des collectivités territoriales en France et notamment des SDIS, la commission d'appel d'offre a analysé l'ensemble des candidatures et a dressé la liste des candidats admis à présenter une offre. Elle a ensuite examiné les offres et procédé à leur classement présenté dans le tableau ci-après.

En l'absence d'offre pour le lot « flotte véhicules », la commission n'a pu que constater son infructuosité. Des négociations sont en cours dans le cadre d'un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables. La difficulté de trouver une offre avant le 31 décembre 2024, dans ce contexte d'offre assurantielle réduite, laisse craindre une forte hausse de la tarification. Le cabinet ACE CONSULTANTS a d'ores et déjà estimé le montant du lot à 180 000 € soit près de 230% d'augmentation.

La forte hausse de tarif sur le lot « responsabilité civile » a conduit les membres de la commission à accepter une variante pour le lot « dommages aux biens » qui consiste à doubler le montant de la franchise afin de réduire le montant de la cotisation annuelle. Dans le même objectif de réduction du coût des assurances, seules les garanties de base demandées pour le lot « risques statutaires agents » ont été retenues.

Ces marchés s'inscrivent dans un contexte de raréfaction des offres. Le niveau de concurrence est en effet minimal depuis le désengagement de la SMACL et de MMA. Les tarifications sont nettement plus élevées et une attention particulière a été portée sur les réserves émises par les candidats.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

à l'unanimité,

AUTORISE le Président à signer à signer les marchés et les avenants correspondants.

Fait le **05 DEC. 2024**

Votes pour : 4
Messieurs Olivier DUQUESNOY, Philippe PICHERY,
Denis POTTIER, Jacky RAGUIN.

Vote contre : 0

Abstention : 0

Le Président du Conseil d'Administration



Philippe PICHERY

N°	LOTS	Titulaire(s) marché en cours	Cotisation 2024	Estimations 2025	Marché 2025	Evolution	Solutions proposées
1	Dommages aux biens	MMA	8 925 €	15 000 €	10 956,15 €	2 031,15 €	ADH / ALBINGIA
2	Tous risques matériels	MMA	8 500 €	10 000 €	7 201,00 €	-1 299,00 €	MMA IARD / EI ANDRIEUX
3	Responsabilité civile	MMA	8 838 €	45 000 €	101 637,39 €	92 799,39 €	RELYENS IM / RELYENS SPS
4	Flotte véhicules	MMA	77 758 €	180 000 €			Marché Infructueux
5	Protection sociale SPV	CNP / RELYENS SPS	24 000 €	30 000 €	34 672,30 €	10 672,30 €	MONCEAU / FRAND
6	Risques statutaires agents	CNP / RELYENS SPS	62 492 €	60 000 €	46 023,94 €	-16 468,06 €	CNP Assurances / RELYENS SPV avec solution de base